

## 1. Les produits de base

Les pays en voie de développement tirent de leurs matières premières le gros de leurs recettes d'exportation. Mais beaucoup de ces produits sont exposés à des fluctuations de prix dont l'amplitude et la fréquence rendent extrêmement aléatoires la planification, l'investissement et la gestion de la dette. De plus, le coût généralement croissant des importations-notamment en ce qui concerne le pétrole, les produits manufacturés, et souvent les produits alimentaires - a entraîné ces dernières années une dégradation des conditions d'échange dans certains pays en voie de développement, qui ont ainsi vu leurs chances de connaître une croissance économique soutenue diminuer. C'est pourquoi ces pays ont cherché à obtenir des conditions d'échange qui, dans le domaine des exportations, leur garantissent une marge de bénéfice qui ne soit pas engloutie par l'inflation dans les pays industrialisés. Il s'agirait d'un système qui, en fait, mettrait leurs économies à l'abri des fluctuations de l'économie mondiale. Pour régler ces problèmes, les participants de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED IV), tenue à Nairobi en mai 1976, sont parvenus à s'entendre sur un programme général qui prévoyait, entre autres choses, la constitution d'un Fonds commun destiné à financer les organismes et mesures de stabilisation des prix des produits de base. Le Canada participe activement à toutes les consultations et négociations qui se déroulent aujourd'hui en vue de mettre en oeuvre ce programme général.

Sur ce plan, la politique du Canada consiste en gros à appuyer les accords négociés entre producteurs et consommateurs sur des produits de base donnés. C'est dans cet esprit que le Canada s'est déclaré en faveur du financement obligatoire, à la fois par les producteurs et les consommateurs, de stocks régulateurs constitués dans le cadre des accords internationaux sur les produits de base. Le gouvernement canadien a par ailleurs fait savoir que, si un Fonds commun s'avérait apte à stabiliser les prix des produits de base, il serait disposé à y contribuer.

## 2. La libéralisation des échanges

Les pays en développement soutiennent que le développement industriel rapide dont ils ont besoin restera sans doute hors de leur portée s'ils n'obtiennent pas un accès préférentiel aux marchés du monde développé. A cette fin, ils ont proposé qu'on leur accorde une exemption spéciale des tarifs et autres barrières commerciales, ainsi qu'une aide à la promotion de leurs exportations. Ils ont, en outre, demandé aux pays développés de transférer dans d'autres secteurs la main-d'oeuvre et les ressources de leurs industries à faible technicité et fort coefficient de main-d'oeuvre (le textile, par exemple), parce que ce sont là des industries où ils sont eux-mêmes en mesure d'exercer une certaine concurrence. Ce réaménagement dans la répartition du travail sur le plan international aurait pour effet d'améliorer les possibilités de commercialisation des exportations des pays en voie de développement sur les marchés des pays développés.